



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Indre-et-Loire

Question écrite n° 3952

Texte de la question

M Jean Royer attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les difficultés apparues dans certains lycées de la ville de Tours au moment de la rentrée scolaire, en raison de la surcharge des effectifs des classes de seconde notamment. Il lui demande non seulement d'intervenir au plus vite pour créer les postes indispensables au bon fonctionnement de ces établissements mais également de prévoir des mesures à prendre pour qu'une telle situation ne se reproduise pas à la rentrée prochaine. Il insiste en particulier pour que les deux nouveaux lycées soient bien dotés des postes nécessaires à leur fonctionnement.

Texte de la réponse

Reponse. - Des moyens temporairement disponibles ont pu être dégagés afin de pallier les difficultés apparues à la dernière rentrée scolaire dans un certain nombre de lycées, en raison, notamment, de l'accroissement important des effectifs en classe de seconde. L'académie d'Orléans-Tours a bénéficié, à ce titre, de seize emplois et de quatre-vingts heures supplémentaires. Pour la rentrée scolaire 1989, une nouvelle dotation viendra renforcer les moyens existants. Il appartiendra au recteur de les répartir entre les établissements de son ressort, en fonction de leurs situations respectives.

Données clés

Auteur : [M. Royer Jean](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3952

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2864